

2024DECIS049

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE
FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CRET PELE**

7.5. Subventions

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la demande à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les projets dont les crédits sont prévus au budget ;

Vu la commission Transition écologique en date du 28 août 2024 ;

Vu le plan de valorisation du site Espace Naturel Sensible (ENS) de la Plaine des Rocailles, et notamment les fiches actions N°1 et 2 (Réaménagement du site des Rocailles / Panneaux pédagogiques et d'informations) ;

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement de la commune ;

Considérant Le projet de réaménagement du Crêt Pelé dont les travaux et l'installation de panneaux d'informations sont estimés à 220 000 € HT (264 000 € TTC) ;

Considérant l'intérêt pour la Commune d'obtenir une subvention pour financer la réalisation des travaux de réaménagement du site du Crêt Pelé présent sur son territoire communal ;

DECIDE

Article 1 : De présenter un dossier de demande de subvention auprès du département de la Haute-Savoie au titre du plan de valorisation du site ENS de la Plaine des Rocailles ;

Article 2 : Rappelle le financement projeté de l'opération de la façon suivante :

FINANCEUR	Montant HT	Montant TTC
Département 74	132 000 €	158 400 €
Fonds propres	88 000 €	105 600 €
TOTAL	220 000 €	264 000 €

Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 03 octobre 2024

Le Maire,

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente publiée le